

## II

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication n'est pas obligatoire)

## DÉCISIONS

## CONSEIL

## DÉCISION DU CONSEIL

du 8 juillet 2008

portant nomination de quatre membres et de quatre suppléants français du Comité des régions

(2008/624/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

DÉCIDE:

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

*Article premier*

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

vu la proposition du gouvernement français,

a) en tant que membres:

- M. Pierre HUGON, vice-président du Conseil général de la Lozère (changement de mandat),
- M. Pierre MAILLE, président du Conseil général du Finistère,
- M. René SOUCHON, président du Conseil régional d'Auvergne,
- M. Christophe ROUILLON, maire de Coulaines (changement de mandat),

considérant ce qui suit:

et

(1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 <sup>(1)</sup>.

b) en tant que suppléants:

(2) Un siège de membre est devenu vacant à la suite du décès de M. Raymond FORNI. Trois sièges de membre sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Jean PUECH, de M<sup>me</sup> Juliette SOULABAILLE et de M. Michel THIERS. Deux sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M<sup>me</sup> Carola JORDA-DEDIEU et de M. Jean-Pierre TEISSEIRE. Deux sièges de suppléant du Comité des régions deviennent vacants à la suite des nominations de M. Pierre HUGON et de M. Christophe ROUILLON en tant que membres du Comité des régions,

- M. Jean-Michel DACLIN, adjoint au maire de Lyon,
- M<sup>me</sup> Rose-Marie FALQUE, maire d'Azerailles,
- M<sup>me</sup> Rachel PAILLARD, maire de Bouzy,
- M. Jean-Louis TOURENNE, président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

<sup>(1)</sup> JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.

*Article 2*

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 8 juillet 2008.

*Par le Conseil*

*La présidente*

C. LAGARDE

---